



# Rapport de la direction sur le rendement du fonds RÉGIMES HÉRITAGE

Pour les exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016

ET

## États financiers des RÉGIMES HÉRITAGE

Exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016



## Rapport de la direction sur le rendement du fonds – Régimes Héritage

Le présent rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds renferme les faits saillants financiers, mais non pas les états financiers annuels complets du fonds d'investissement. Pour obtenir un exemplaire gratuit des états financiers annuels, il suffit de consulter notre site Web, à l'adresse [www.HeritageRESP.com](http://www.HeritageRESP.com), ou le site de SEDAR, à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com), ou encore, de communiquer avec le service à la clientèle par téléphone, au 1-800-739-2101, ou par écrit, au 2005, avenue Sheppard Est, bureau 700, Toronto (Ontario) M2J 5B4.

À l'heure actuelle, les placements des Régimes Héritage (les « régimes ») se limitent à des obligations d'État données, à des certificats de placement garanti (y compris des billets à capital protégé et des billets de dépôt bancaires), à des placements à court terme et à des titres de créance de sociétés dont la note est approuvée. Le revenu de placement gagné dans les régimes peut être investi dans des titres de capitaux propres négociés à une bourse canadienne, comme la Bourse de Toronto, dans des parts de participation aux revenus. Aucun de ces titres ne comporte de droit de vote ni d'obligation de la part de l'émetteur de convoquer d'assemblée des porteurs de titres. Par conséquent, les politiques et les procédures des régimes concernant la façon d'exercer le droit de vote sur toute question à l'égard de laquelle les régimes reçoivent, en leur qualité de porteurs de titres, des documents de procuration pour une assemblée des porteurs de titres n'abordent que des circonstances exceptionnelles où les créanciers d'un émetteur se voient conférer un droit de vote conformément aux lois applicables.

### Sujets traités dans le présent rapport

#### Rapport de gestion sur le rendement du fonds

- Objectif et stratégie de placement
- Risque
- Résultats d'exploitation et revue du marché financier
- Événements récents
- Obligation en matière de frais souscription
- Normes comptables publiées récemment, mais non encore adoptées
- Transactions avec des parties liées
- Événement postérieur à la date de clôture

#### Faits saillants financiers

##### Frais

- Frais administratifs
- Frais de gestion du portefeuille
- Rémunération du comité d'examen indépendant

##### Rendement passé

- Rendements annuels
- Rendements annuels composés

##### Aperçu du portefeuille de placement

- Aperçu du portefeuille par catégorie
- Aperçu des 25 positions principales du portefeuille

# Rapport de gestion sur le rendement du fonds

## Objectif et stratégie de placement

L'objectif de placement des régimes consiste à protéger le capital des souscripteurs tout en maximisant le rendement à long terme pour les épargnants, conformément aux lignes directrices établies dans l'énoncé des politiques et procédures en matière de placement. Les régimes investissent dans des obligations du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux et de sociétés, des billets de dépôt bancaires, des billets à capital protégé de même que dans des placements à court terme ayant une note de crédit approuvée aux termes du Règlement 81-102. Le revenu de placement gagné dans les régimes peut être investi dans des titres de capitaux propres inscrits à la cote d'une bourse canadienne, dans des parts indiciaires de fonds négociés en bourse et dans des fonds du marché monétaire. La Fondation éducationnelle Héritage (la « Fondation ») a retenu les services des conseillers en valeurs Gestion d'actifs Scotia – Clientèle institutionnelle, une division de Gestion d'actifs 1832 S.E.C. (filiale en propriété exclusive de la Banque Scotia) (« Gestion d'actifs Scotia »), de CIBC Wood Gundy, une division de Marchés mondiaux CIBC (« CIBC Wood Gundy »), de Yorkville Asset Management Inc. (« Yorkville »), qui était une partie liée en 2017, de Guardian Capital LP (« Guardian ») et de Gestion de Placements TD inc. (« Gestion de Placements TD ») pour l'aider à réaliser son objectif de placement. Depuis le 2 janvier 2018, Yorkville n'est plus une partie liée (voir les faits récents ci-après). Selon l'entente de sous-conseiller conclue en 2016, Gestion de patrimoine TD est tenue d'investir les actifs détenus dans le compte auprès de CIBC Wood Gundy dans des billets à capital protégé de façon discrétionnaire, le tout conformément aux politiques en matière de placement.

Gestion d'actifs Scotia gère la plupart des actifs des régimes de façon discrétionnaire selon les paramètres établis dans le prospectus et dans les politiques et procédures en matière de placement. La stratégie de placement vise à composer un portefeuille d'obligations permettant d'atteindre un taux de rendement supérieur en positionnant le portefeuille de façon stratégique sur la courbe de rendement grâce au choix des meilleurs titres de créance possible.

CIBC Wood Gundy, Gestion d'actifs Scotia et Yorkville sont des conseillers de portefeuille responsables des placements en billets à capital protégé. CIBC Wood Gundy, Gestion d'actifs Scotia et Yorkville ont comme objectif de protéger le capital des souscripteurs tout en investissant avantageusement dans les marchés mondiaux des actions et des marchandises. Les billets à capital protégé (les « BCP ») du portefeuille des régimes visent à protéger le capital des billets. Un placement en BCP est constitué de deux parties : i) un placement dont le remboursement du montant initial investi est garanti par un tiers garant ou l'émetteur; et ii) un placement axé sur les fluctuations du marché, habituellement lié à un marché d'actions ou de marchandises.

Guardian, Gestion de Placements TD et Yorkville sont des conseillers de portefeuille responsables des placements en titres de capitaux propres. Guardian, Gestion de Placements TD et Yorkville visent à offrir un revenu très stable et un rendement total à long terme intéressant tout en protégeant le capital investi dans des titres de capitaux propres.

## Risque

Les régimes sont un fonds de placement prudent qui convient aux épargnants qui recherchent un régime d'épargne à long terme visant à financer des études post-secondaires et qui ont généralement une faible tolérance au risque. Le risque que représente un placement dans les régimes et son caractère adéquat pour les épargnants demeurent conformes à l'analyse présentée dans le prospectus des régimes.

## Résultats d'exploitation et revue du marché financier

L'actif des régimes atteignait 2,57 milliards de dollars au 31 décembre 2017. La composition de l'actif des régimes n'a pas évolué de façon marquée depuis l'exercice précédent. Au 31 décembre 2017, une tranche de 71,50 % (64,22 % en 2016) du portefeuille des régimes était investie dans des obligations d'État, des titres de créance de sociétés et des placements à court terme, une tranche de 5,40 % (10,50 % en 2016) était placée dans des billets à capital protégé alors que la tranche résiduelle de 23,10 % (25,28 % en 2016) était investie dans des titres de capitaux propres. En 2017, 6,70 % (9,01 % en 2016) du portefeuille des régimes a été investi par l'entremise de Yorkville.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, le taux de rendement des régimes a été de 3,66 %, soit 25 points de base au-dessous du rendement de 3,91 % de l'indice de référence combiné, lequel comprend le rendement de 1,64 % de l'indice universel d'obligations gouvernementales FTSE TMX Canada [75 % de 2,18 %] et celui de 2,27 % de l'indice composé S&P/TSX [25 % de 9,10 %].

En 2017, l'économie mondiale a montré les signes de croissance synchronisée les plus notables depuis 10 ans. Cette croissance s'est reflétée dans des bénéfices record pour les sociétés, propulsant les marchés boursiers vers de nouveaux sommets. Le marché boursier canadien (indice composé S&P/TSX) a connu une hausse de 9,1 %, tous les secteurs à l'exception de celui de l'énergie ayant enregistré des rendements positifs. Le marché boursier américain (S&P 500) a fait un bond de 21,8 %, reflétant autant les solides bénéfices des sociétés que les faibles taux de chômage.

On estime actuellement que la croissance de l'économie canadienne a atteint 3 % en 2017, ce qui met fin à cinq années consécutives de croissance inférieure à 3 %. Le taux de chômage au Canada a reculé à 5,7 %, son plus bas niveau en 40 ans, tandis que le nombre d'emplois créés a atteint 423 000 pour l'ensemble de 2017, soit l'augmentation annuelle la plus importante depuis 2002. Le dollar canadien s'est apprécié de 6,7 % par rapport au dollar américain en 2017, mais le taux de change entre ces monnaies a beaucoup varié pendant l'année.

La performance économique ayant été meilleure que prévu un peu partout dans le monde, les banques centrales ont délaissé leurs mesures extraordinaires de stimulation monétaire et ramené à des niveaux plus normaux les taux d'intérêt qui atteignaient des planchers historiques. La Banque du Canada a augmenté son taux directeur deux fois (de 25 points de base chaque fois) et la Réserve fédérale américaine a augmenté le sien trois fois en 2017, tout en annonçant qu'elle prévoyait trois autres hausses de taux en 2018.

Les rendements obligataires en Amérique du Nord ont en général terminé l'année légèrement plus haut qu'ils ne l'avaient commencée alors que les courbes de rendement aux États-Unis et au Canada ont continué de s'aplatir, les taux à court terme progressant davantage que les taux à long terme au cours de l'année. Les obligations du gouvernement du Canada (indice FTSE TMX des obligations gouvernementales) ont enregistré un rendement de 2,2 % tandis que les obligations de sociétés canadiennes de qualité supérieure (indice d'obligations de sociétés FTSME TMX) ont monté de 3,4 %. Les écarts de taux par rapport aux obligations fédérales pour les obligations provinciales, les obligations de sociétés de qualité supérieure et les obligations de sociétés à rendement élevé se sont resserrés en 2017, la recherche d'un rendement dans des actifs plus risqués se poursuivant.

Le portefeuille de BCP des régimes Héritage se chiffrait à 137,32 millions de dollars au 31 décembre 2017 (261,62 millions de dollars en 2016), enregistrant un rendement de 7,96 % pour 2017. En raison de trois BCP venus à échéance, les placements dans les BCP ont reculé de 47,51 % en 2017. Les BCP restants viennent à échéance entre 2018 et 2020.

## Faits récents

Le 2 janvier 2018, La Première financière du savoir inc. (« KFFI ») a acquis le contrôle de toutes les actions en circulation du Fonds d'éducation Héritage Inc. (le « placeur »), qui depuis appartient entièrement à Heritage Amalgamation Corporation, laquelle est devenue une filiale entièrement détenue de KFFI. KFFI est constituée en société sous le régime des lois du Canada et est une filiale entièrement détenue de La Première fondation du savoir (« KFF »). KFF est une société sans but lucratif qui est promoteur de plusieurs régimes d'épargne-études de La Première financière du savoir (les « régimes KF »). KFFI est le gestionnaire de fonds de placement et le placeur des régimes KF. Parallèlement à l'acquisition du contrôle du placeur, certains administrateurs de KFF sont devenus les administrateurs de la Fondation éducationnelle Héritage (la « Fondation ») et, de ce fait, la Fondation et le placeur font l'objet d'une gestion commune par KFF.

À la suite de l'opération, les membres du comité d'examen indépendant sont Bruce D. Day, Don Hathaway et William McNeil, et les membres du comité des placements sont Donald Hunter, Andrea Bolger et David Forster.

## Normes comptables publiées récemment, mais non encore adoptées

En juillet 2014, l'International Accounting Standards Board a publié l'IFRS 9, *Instruments financiers*, en remplacement de la norme comptable internationale (« International Accounting Standard, ou « IAS ») 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (« IAS 39 »). L'IFRS 9 entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Il y a lieu de se reporter à la note 1 k) afférente aux états financiers audités des régimes pour plus de renseignements sur l'IFRS 9.

Les régimes ne prévoient pas que l'IFRS 9 aura une incidence sur leurs états financiers, mais ils effectueront une évaluation complète des conséquences de cette norme avant la présentation des états financiers de l'exercice 2018.

En mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (l'« IFRS 15 »). La nouvelle norme entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'adoption anticipée étant autorisée. L'IFRS 15 remplacera l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*.

La Fondation procède actuellement à l'évaluation de l'incidence globale qu'aura l'IFRS 15 sur les états financiers, même si les régimes ne prévoient pas que cette norme aura des conséquences sur leurs produits et leurs flux de trésorerie.

## Transactions avec des parties liées

La Fondation est le promoteur des régimes. Durant l'exercice clos le 31 décembre 2017, la Fondation et le placeur faisaient l'objet d'une gestion commune, les actionnaires véritables du placeur étant les membres du conseil d'administration de la Fondation. Comme il est indiqué à la rubrique sur les faits récents plus haut, la Fondation et le placeur sont tous deux contrôlés par La Première fondation du savoir depuis le 2 janvier 2018.

Les frais d'adhésion sont déduits des cotisations initiales des souscripteurs puis payés par la Fondation au placeur. Les frais de tenue de compte et les frais administratifs sont payés par les régimes à la Fondation. La Fondation verse, à son tour, ces montants au placeur en remboursement des dépenses qu'il a engagées pour aider à administrer les régimes.

En 2011, la Fondation a conclu une entente de gestion de placements (l'« entente ») avec Yorkville en vertu de laquelle Yorkville a été nommée conseiller en valeurs du portefeuille des régimes. Yorkville est contrôlée à 50 % par Heritage Financial et était une société affiliée du placeur jusqu'au 2 janvier 2018. Il incombe à Yorkville de gérer une partie des BCP des régimes, ce pour quoi elle est rémunérée par les émetteurs des BCP, et dont les montants varieront en fonction des modalités et de l'exposition sous-jacente de chaque instrument. En 2015, l'entente a été modifiée afin que Yorkville soit nommée gestionnaire d'une partie du portefeuille de titres de capitaux propres des régimes contre une rémunération qu'elle reçoit de la Fondation.

Selon les modalités de l'entente, les frais facturés par Yorkville sont inférieurs ou équivalents aux frais facturés par des fournisseurs semblables pour des services similaires. Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-107 »), la décision de conclure cette entente avec Yorkville a été présentée à des fins d'études au comité d'examen indépendant (le « CEI ») des régimes, et le CEI a approuvé l'entente sous réserve de certaines conditions. Le CEI examine périodiquement l'entente, en application des dispositions du Règlement 81-107. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, Yorkville a reçu 120 000 \$ (358 080 \$ en 2016) des émetteurs des BCP pour les services fournis en vertu de l'entente ainsi que 328 947 \$ (322 086 \$ en 2016) de la Fondation pour les services de gestion d'une partie du portefeuille de titres de capitaux propres en vertu de l'entente.

## Faits saillants financiers

Le tableau ci-dessous présente les principales informations financières sur les régimes et leur performance financière pour les cinq derniers exercices. Ces informations sont tirées des états financiers audités des régimes pour les exercices clos les 31 décembre.

### Régimes Héritage

Faits saillants financiers (avec les chiffres comparatifs)

(en milliers de dollars)	2017 <sup>1</sup>	2016 <sup>1</sup>	2015 <sup>1</sup>	2014 <sup>1</sup>	2013 <sup>1</sup>
<b>États de de la situation financière</b>					
Total de l'actif	2 566 306 \$	2 523 035 \$	2 439 974 \$	2 431 720 \$	2 238 268 \$
Actif net	2 519 533	2 483 378	2 405 987	2 400 690	2 068 978
Évolution de l'actif net en %	1,5 %	3,2 %	0,2 %	16,0 %	1,0 %
<b>États de l'évolution de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires*</b>					
Paiements d'aide aux études	83 192 \$	80 020 \$	65 301 \$	53 474 \$	48 789 \$
Subventions gouvernementales et intérêts versés	45 670	37 333	35 020	25 269	19 943
<b>États du résultat global</b>					
Revenu net (perte nette) de placement	77 726 \$	118 303 \$	23 091 \$	181 811 \$	(14 205) \$
<b>Autres</b>					
Nombre total de parts dans les régimes	3 773	3 737	3 682	3 576	3 497
Variation du nombre total de parts dans les régimes en %	0,96 %	1,49 %	2,96 %	2,26 %	3,01 %

\* Compte non tenu du remboursement des frais de souscription.

<sup>1</sup> Selon les états financiers établis conformément aux IFRS.

## Frais

### Frais administratifs

Des frais administratifs annuels équivalant à ½ de 1 %, incluant les frais administratifs et de traitement des régimes, ont été payés à la Fondation et à l'administrateur des régimes, conformément au contrat relatif au régime d'épargne-études conclu avec les souscripteurs. Les frais administratifs se sont élevés à 12 539 515 \$ pour l'exercice 2017. L'administration des régimes comprend les services de traitement et les services de centre d'appels relatifs aux nouvelles conventions, aux paiements, aux subventions gouvernementales (subvention canadienne pour l'épargne-études, bon d'études canadien, incitatif québécois à l'épargne-études, subvention pour l'épargne-études Avantage Saskatchewan et subvention pour l'épargne-études et l'épargne-formation de la Colombie-Britannique), aux modifications apportées aux régimes, aux résiliations, aux échéances et aux paiements d'aide aux études. La Fondation a versé les frais administratifs au placeur en rétribution de l'aide que ce dernier a fournie dans l'administration des régimes. Les frais administratifs annuels sont calculés à raison de ½ de 1 % de la somme des cotisations minorées des frais, des revenus cumulés dans les comptes des souscripteurs et des subventions gouvernementales, y compris le revenu qui en est tiré.

### Frais de gestion du portefeuille

Des frais de gestion du portefeuille annuels de 2 712 349 \$ liés à des conseils en placement du portefeuille ont été payés aux conseillers en valeurs du portefeuille pour l'exercice clos le 31 décembre 2017. Les conseillers en valeurs du portefeuille offrent des services-conseils et des services de gestion discrétionnaire de comptes en matière d'achat et de vente de valeurs mobilières et d'autres placements ainsi que d'autres services de courtage de valeurs mobilières pour les régimes.

Les frais de gestion du portefeuille sont calculés selon la valeur de marché des actifs des régimes à la clôture de chaque trimestre, en fonction d'un barème d'honoraires progressifs, et sont payés chaque trimestre.

## Rémunération du comité d'examen indépendant

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, des frais annuels de 56 500 \$, excluant les taxes, ont été versés aux membres du comité d'examen indépendant (le « CEI ») pour les services rendus, et un montant de 11 651 \$ a été payé en remboursement des dépenses directement liées au CEI. Conformément aux exigences du Règlement 81-107, le CEI des fonds d'investissement découle d'une initiative des Autorités canadiennes en valeurs mobilières selon laquelle tous les fonds communs de placement offerts au public doivent être sous le contrôle d'un CEI, dont le rôle est de surveiller toutes les décisions sur les questions de conflits d'intérêts avérés ou possibles entre les intérêts de la Fondation ou du placeur, d'une part, et ceux des régimes, d'autre part. En mai 2007, la Fondation a constitué son CEI formé de trois membres, qui sont tous indépendants de la Fondation et du placeur. Le rapport du CEI pour 2017 est disponible sur SEDAR, à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

## Rendement passé

Le rendement passé des régimes est présenté dans le graphique et dans le tableau du rendement composé ci-après. Le rendement des placements a été calculé en tenant compte des valeurs de marché et des flux de trésorerie pondérés en fonction du temps pour les périodes présentées.

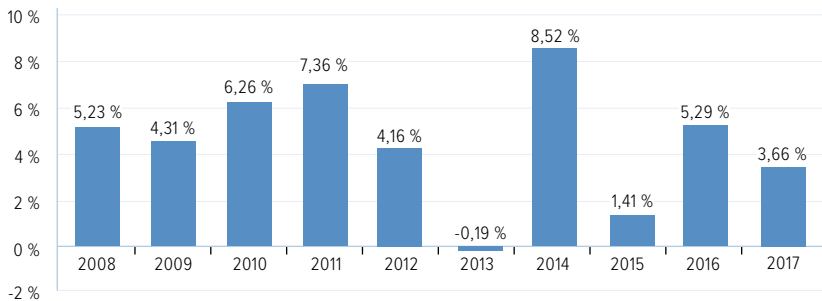
Les données fournies sur le rendement :

- présumant que tous les revenus, intérêts gagnés et distributions de gains en capital sont réinvestis dans les régimes;
- sont rajustées pour tenir compte des flux de trésorerie nécessaires au paiement des frais administratifs et des frais de gestion du portefeuille.

Le rendement passé des régimes ne constitue pas nécessairement une indication du rendement futur.

## Rendements annuels

Le graphique à barres ci-dessous illustre les rendements annuels des régimes pour chacun des dix exercices les plus récents clos le 31 décembre.



## Rendements annuels composés

Le tableau suivant illustre les rendements annuels composés des régimes pour les périodes présentées closes le 31 décembre 2017.

	1 an <sup>1</sup>	3 ans <sup>2</sup>	5 ans <sup>2</sup>	10 ans <sup>2</sup>
Régimes Héritage	3,66 %	3,44 %	3,70 %	4,57 %
Indice de référence <sup>1,2</sup>	3,91 %	4,47 %	4,08 %	5,00 %

<sup>1</sup> Le rendement de l'indice de référence combiné comprend le rendement de 1,64 % de l'indice des obligations gouvernementales FTSE TMX Canada [75 % de 2,18 %] et le rendement de 2,27 % de l'indice composé S&P/TSX [25 % de 9,10 %].

<sup>2</sup> Indice des obligations gouvernementales FTSE TMX Canada, y compris le rendement ajusté pour un an.

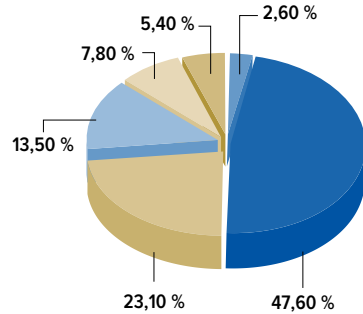
L'indice des obligations gouvernementales FTSE TMX Canada est utilisé comme mesure globale de la performance du marché des titres à revenu fixe du gouvernement canadien. Cet indice représente trois grandes catégories de titres de créance : les obligations émises par le Gouvernement du Canada (y compris les sociétés d'État), les obligations provinciales (y compris celles qui sont garanties par les provinces) et les obligations municipales. Les rendements des régimes sont présentés déduction faite des frais, alors que ceux des indices FTSE ne tiennent compte d'aucuns frais.



## Aperçu du portefeuille de placement

Aperçu par catégorie au 31 décembre 2017

Secteurs	% de la valeur de marché
■ Obligations fédérales	47,60 %
■ Titres de capitaux propres	23,10 %
■ Obligations provinciales	13,50 %
■ Obligations d'institutions financières	7,80 %
■ Billets à capital protégé	5,40 %
■ Placements à court terme	2,60 %



## Sommaire des principales positions

Le tableau ci-après dresse la liste des 25 positions principales du portefeuille des régimes à la clôture de l'exercice, soit au 31 décembre 2017. Cet aperçu du portefeuille de placement peut changer en raison du rééquilibrage constant du portefeuille.

Placements	Pourcentage de l'actif du portefeuille des régimes
Gouvernement du Canada, série WL43, 5,75 %, 1 <sup>er</sup> juin 2029	17,27 %
Gouvernement du Canada, série G401, 0,50 %, 1 <sup>er</sup> février 2019	14,62 %
Province d'Ontario, 6,50 %, 8 mars 2029	7,31 %
Gouvernement du Canada, série XG49, 5,75 %, 1 <sup>er</sup> juin 2033	5,32 %
Gouvernement du Canada, série F908, 0,50 %, 1 <sup>er</sup> novembre 2018	3,76 %
Fiducie du Canada pour l'habitation, série 40, 3,80 %, 15 juin 2021	2,98 %
Province de la Colombie-Britannique, 5,7 %, 18 juin 2029	2,21 %
Billets de dépôt CIBC FEH, risques gérés mondialement, série 2, 16 septembre 2020	2,08 %
Débetures d'Hydro-Québec, 11 %, 15 août 2020	1,94 %
Fiducie du Canada pour l'habitation, série 22, 2,35 %, 15 septembre 2023	1,91 %
Fiducie du Canada pour l'habitation, série 77, 2,35 %, 15 juin 2027	1,71 %
Banque Royale du Canada, série non garantie, 2,33 %, 5 décembre 2023	1,54 %
Banque Toronto-Dominion	1,37 %
Banque Royale du Canada, 2,03 %, 15 mars 2021	1,28 %
Banque de Montréal, 1,61 %, 28 octobre 2021	1,19 %
Banque Toronto-Dominion, 1,94 %, 23 mars 2022	1,14 %
Banque Royale du Canada	1,13 %
La Banque de Nouvelle-Écosse	1,09 %
Municipal Finance Authority, débetures, 4,60 %, 23 avril 2018	1,08 %
Banque Manuvie du Canada, 2,08 %, 26 mai 2022	0,96 %
Banque Nationale du Canada, billets de dépôt Yorkville, Croissance canadienne, série 1, 3 décembre 2018	0,88 %
Débetures de la province du Manitoba, 4,25 %, 5 mars 2018	0,83 %
Transcanada Corporation, actions ordinaires	0,73 %
La Banque canadienne impériale de commerce, actions ordinaires	0,72 %
Pembina Pipelines Corporation, actions ordinaires	0,71 %
<b>25 positions principales en pourcentage de l'actif du portefeuille des régimes</b>	<b>75,76 %</b>

CETTE PAGE A ÉTÉ INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC.

## Responsabilité de la direction en matière de publication de l'information financière

Les états financiers afférents des Régimes Héritage (le « Régime ») ont été établis par la direction et approuvés par le conseil d'administration de la Fondation éducationnelle Héritage. La responsabilité des renseignements et des représentations contenus dans ces états financiers incombe à la direction. L'examen et l'approbation des états financiers ainsi que la supervision de l'exécution des responsabilités de la direction quant à la publication de l'information financière incombent au conseil d'administration. La Fondation éducationnelle Héritage, par l'entremise de Fonds d'éducation Héritage Inc. (le « placeur »), une filiale contrôlée de La Première financière du savoir à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, administre le Régime. Le placeur applique les procédés appropriés de manière à garantir que des renseignements financiers pertinents et dignes de foi sont fournis. Les états financiers ont été rédigés conformément aux Normes internationales d'information financière et comprennent certains chiffres fondés sur des estimations et des jugements. Les principales conventions comptables, que la direction juge appropriées pour le Régime, sont décrites à la note 1 des états financiers. La société KMPG LLP agit en tant que vérificateurs externes du Régime. Celle-ci a vérifié les états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière afin de pouvoir exprimer aux titulaires du régime son opinion sur les états financiers. Son rapport est reproduit ci-après.



Toronto, Canada  
Le 8 mars 2018

R. George Hopkinson  
président et chef de la direction

## Rapport des auditeurs indépendants

Au conseil d'administration de la Fondation éducationnelle Héritage

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints des Régimes Héritage, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2017 et 2016, les états du résultat global et de l'évolution de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### *Responsabilité des auditeurs*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### *Opinion*

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière des Régimes Héritage aux 31 décembre 2017 et 2016, ainsi que de leur performance financière et de leurs flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés



Le 8 mars 2018  
Toronto, Canada

## Régimes Héritage

États de la situation financière

31 décembre 2017 et 2016

	2017	2016
<b>Actifs</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 999 794 \$	16 233 769 \$
Placements à la juste valeur (note 3)	2 546 014 879	2 492 521 464
Intérêts courus	11 290 972	14 280 250
	2 566 305 645	2 523 035 483
<b>Passifs</b>		
Créditeurs	699 000	675 000
Somme à payer à la Fondation éducationnelle Héritage (note 8)	4 280 675	1 273 494
Cotisations des souscripteurs non réclamées (note 9)	39 978 786	35 279 559
Obligation en matière de frais de souscription (note 10)	1 813 757	2 426 960
	46 772 218	39 655 013
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires	2 519 533 427 \$	2 483 380 470 \$
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires représenté par les éléments suivants :		
Revenus cumulés	507 287 399 \$	526 658 553 \$
Cotisations des souscripteurs (note 9)	1 394 997 025	1 361 524 260
Cotisations au titre des subventions gouvernementales	518 282 068	495 598 229
Intérêts au titre des subventions gouvernementales	86 112 847	85 852 710
Remboursement des frais de souscription (note 6)	12 854 088	13 746 718
	2 519 533 427 \$	2 483 380 470 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.



Don Hunter  
administrateur



David Forster  
administrateur

Au nom du Conseil d'administration de la  
Fondation éducationnelle Héritage

## Régimes Héritage

États du résultat global

Exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016

	2017	2016
Produits (perte)		
Produits d'intérêts	38 032 793 \$	36 803 567 \$
Produits de dividendes	21 368 094	21 299 988
Profits réalisés, montant net	36 411 575	22 973 765
Variation des profits latents (pertes latentes)	(5 924 347)	51 731 171
Autres	119 421	208 813
	90 007 536	133 017 304
Charges		
Frais administratifs	12 539 515	12 680 509
Frais de gestion du portefeuille	2 712 349	2 728 495
Frais du comité d'examen indépendant	71 731	62 326
Autres	451 705	319 294
Frais de fiducie	178 723	—
	15 954 023	15 790 624
Revenu net de placement	74 053 513	117 226 680
Diminution de l'obligation en matière de frais de souscription (note 10)	613 203	1 078 687
Augmentation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires résultant des activités d'exploitation	74 666 716 \$	118 305 367 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

## Régimes Héritage

États de l'évolution de l'actif net attribuable  
aux souscripteurs et aux bénéficiaires

Exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016

	2017		2016	
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires à l'ouverture de l'exercice	2 483 380 470	\$	2 405 987 497	\$
Augmentation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires				
Cotisations des souscripteurs reçues, déduction faite des frais et honoraires de souscription (note 9)	184 372 277		186 995 855	
Opérations liées aux subventions gouvernementales				
Montants reçus	50 932 385		51 021 510	
Transferts entrants	921 201		969 371	
Transferts d'intérêts entrants	7 456		49 146	
Intérêts reçus sur l'Incitatif québécois à l'épargne-études	268		292	
Intérêts provenant d'autres régimes	435 538		399 515	
Ajustements au régime reçus du placeur	3 662 833		–	
Montants réaffectés aux régimes disponibles aux fins des paiements d'aide aux études	3 058 870		–	
	243 390 828		239 435 689	
Diminution de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires				
Remboursement de cotisations de souscripteurs compte non tenu des annulations et des réinscriptions	150 899 511		159 628 016	
Paiements d'aide aux études				
Régime collectif (note 7)	64 186 180		65 839 225	
Régime autogéré (note 7)	19 005 572		14 180 369	
Remboursement des frais de souscription (notes 5 et 6)	2 143 607		3 366 753	
Opérations liées aux subventions gouvernementales				
Montants payés	27 741 507		24 486 054	
Transferts sortants	1 428 239		1 245 981	
Transferts d'intérêts sortants	178 858		213 344	
Intérêts	8 649 422		7 494 576	
Profits nets sur les subventions	3 997 470		3 603 449	
Produits tirés des subventions versés à des établissements d'enseignement désignés	3 674 221		290 316	
	281 904 587		280 348 083	
Diminution nette de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires découlant des éléments ci-dessus	(38 513 759)		(40 912 394)	
Augmentation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires résultant des activités d'exploitation	74 666 716		118 305 367	
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires à la clôture de l'exercice	2 519 533 427	\$	2 483 380 470	\$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

## Régimes Héritage

Tableaux des flux de trésorerie

Exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016

	2017	2016
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Exploitation		
Augmentation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires résultant des activités d'exploitation	74 666 716 \$	118 305 367 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Variation des pertes latentes (profits latents)	5 924 347	(51 731 171)
Profits réalisés	(36 411 575)	(22 973 765)
Amortissement des primes ou des escomptes liés aux obligations	24 986 401	19 644 251
Variation des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation		
Diminution (augmentation) des intérêts courus	2 989 278	(401 221)
Diminution de l'obligation en matière de frais de souscription	(613 203)	(1 078 687)
Augmentation des sommes à payer à la Fondation éducationnelle Héritage	3 007 181	820 857
Augmentation des cotisations des souscripteurs non réclamées	4 699 227	5 785 472
Augmentation des créditeurs	24 000	141 000
Montants réaffectés aux régimes disponibles aux fins des paiements d'aide aux études	3 058 870	-
Acquisitions de placements	(3 159 617 734)	(4 667 410 406)
Produit des ventes de placements	3 111 625 146	4 655 370 979
	34 338 654	56 472 676
Financement		
Cotisations des souscripteurs, déduction faite des remboursements	33 472 765	27 367 839
Subventions gouvernementales et intérêts, y compris les transferts entrants	52 295 885	52 439 793
Ajustements au régime reçus du placeur	3 662 833	-
Paiements d'aide aux études, intérêts et remboursement de frais de souscription aux souscripteurs et aux bénéficiaires	(85 335 359)	(83 386 347)
Subventions gouvernementales et intérêts versés aux bénéficiaires et transferts sortants	(41 994 532)	(37 043 363)
Produits tirés des subventions versés à des établissements d'enseignement désignés	(3 674 221)	(290 316)
	(41 572 629)	(40 912 394)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(7 233 975)	15 560 282
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	16 233 769	673 487
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	8 999 794 \$	16 233 769 \$
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Intérêts reçus	65 583 165 \$	56 280 981 \$
Intérêts versés (reçus)	(517 553)	91 549

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.



## Régimes Héritage

Tableau du portefeuille de placements

31 décembre 2017

	Taux d'intérêt	Date d'échéance	Valeur nominale	Coût amorti	Juste valeur
<b>Gouvernement fédéral</b>					
Obligation du gouvernement du Canada	0,50 %	01/11/2018	96 440 000 \$	95 891 807 \$	95 676 292 \$
Obligation du gouvernement du Canada	0,50 %	01/02/2019	376 410 000	372 743 806	372 223 568
Obligation de la Fiducie du Canada pour l'habitation	3,80 %	15/06/2021	71 665 000	75 768 491	75 957 232
Obligation de la Fiducie du Canada pour l'habitation	2,35 %	15/09/2023	48 175 000	49 715 600	48 519 692
Obligation de la Fiducie du Canada pour l'habitation	2,35 %	15/06/2027	43 750 000	42 967 819	43 577 144
Obligation du gouvernement du Canada	5,75 %	01/06/2029	321 475 000	445 911 973	439 763 977
Obligation du gouvernement du Canada	5,75 %	01/06/2033	92 260 000	136 486 750	135 375 220
<b>Gouvernements provinciaux</b>					
Débtures de la province du Manitoba	4,25 %	05/03/2018	21 065 000	21 062 385	21 176 771
Municipal Finance Authority	4,60 %	23/04/2018	27 320 000	27 316 748	27 594 457
Débtures de la province d'Ontario	4,40 %	02/06/2019	2 685 000	2 704 176	2 784 431
Débtures d'Hydro-Québec	11,00 %	15/08/2020	40 135 000	45 011 630	49 308 777
Province d'Ontario CDA	6,50 %	08/03/2029	136 745 000	176 119 939	186 106 526
Débtures de la province de la Colombie-Britannique	5,70 %	18/06/2029	43 325 000	47 596 227	56 146 947
<b>Obligations d'institutions financières</b>					
Banque Nationale du Canada	1,74 %	03/03/2020	14 980 000	14 980 000	14 823 804
Banque Royale du Canada	2,03 %	15/03/2021	32 890 000	32 881 999	32 527 684
Banque de Montréal	1,61 %	28/10/2021	31 225 000	31 223 806	30 282 224
La Banque Toronto-Dominion	1,99 %	23/03/2022	29 550 000	29 550 000	29 002 586
Banque Manuvie du Canada	2,08 %	26/05/2022	25 000 000	25 000 000	24 372 400
Banque Royale du Canada	2,33 %	05/12/2023	39 925 000	39 925 000	39 220 364
La Banque de Nouvelle-Écosse	2,29 %	28/06/2024	17 490 000	17 489 026	17 039 842
La Banque Toronto-Dominion	3,23 %	24/07/2024	12 000 000	12 435 691	12 383 232
<b>Placements à court terme</b>					
Banque Royale du Canada	–	11/01/2018	900 000	899 705	899 705
Bons du Trésor du gouvernement du Canada	–	11/01/2018	2 207 486	2 207 486	2 207 486
Bons du Trésor du gouvernement du Canada	–	25/01/2018	724 168	724 168	724 168
Bons du Trésor du gouvernement du Canada	–	08/02/2018	9 859 861	9 859 861	9 859 861
Bons du Trésor du gouvernement du Canada	–	03/05/2018	53 695 000	53 491 657	53 491 657
Total des titres à revenu fixe et des placements à court terme			1 591 896 515 \$	1 809 965 750 \$	1 821 046 047 \$
	Taux d'intérêt	Date d'échéance	Valeur nominale	Coût	Juste valeur
<b>Billets à capital protégé<sup>1)</sup></b>					
JP Morgan Bank CDA, billet lié à des FNB	–	02/04/2018	6 100 000 \$	6 100 000 \$	6 234 810 \$
La Banque de Nouvelle-Écosse, billets de dépôt Yorkville axés sur la valeur d'actions canadienne, série 1	–	16/08/2018	15 048 000	15 048 000	16 849 246
JP Morgan Bank CDA, billets à coupon zéro	–	28/09/2018	8 100 000	8 100 000	9 565 290
Banque Nationale du Canada, billets de dépôt Yorkville, Croissance canadienne, série 1	–	03/12/2018	20 200 000	20 200 000	22 520 980
JP Morgan Bank CDA, billets à coupon zéro, BCP Rest	–	14/03/2019	5 200 000	5 200 000	6 849 960
JP Morgan Bank CDA, titres à capital protégé liés à l'indice S&P/TSX60	–	20/03/2019	5 200 000	5 200 000	6 004 440
JP Morgan CDA, BCP liés à l'indice SP 500	–	31/10/2019	16 130 000	16 130 000	16 423 566
Billet de dépôt CIBC FEH, risques gérés mondialement, série 2	–	16/09/2020	46 000 000	46 000 000	52 872 400
Total des billets à capital protégé			121 978 000 \$	121 978 000 \$	137 320 692 \$

<sup>1)</sup> Ces billets à capital protégé ne portent pas intérêt. Ils procurent un montant à l'échéance fondé sur le rendement des actifs et des indices sous-jacents.

## Régimes Héritage

Tableau du portefeuille de placements (suite)

31 décembre 2017

Actions	Description	Coût moyen	Juste valeur
<b>Titres de capitaux propres</b>			
2 100	Mines Agnico Eagle Limitée, actions ordinaires	102 128 \$	121 884 \$
71 700	Agrium Inc.	9 159 474	10 359 216
8 000	Air Canada, actions ordinaires à droit de vote variable	190 005	206 960
554 200	Algonquin Power & Utilities Corporation, actions ordinaires	6 358 502	7 780 968
93 480	Alimentation Couche-Tard inc., actions à droit de vote subalterne	5 265 485	6 131 353
141 500	Allied Properties Real Estate Investment Trust, parts	4 915 617	5 944 415
404 000	AltaGas Ltd., actions ordinaires	14 241 114	11 550 360
1 000	Groupe Altus Ltée, actions ordinaires	29 451	36 900
303 000	ARC Resources Ltd., actions ordinaires	6 345 858	4 469 250
16 200	Atco Ltd., actions de catégorie I sans droit de vote	662 658	728 514
9 700	ATS Automation Tooling Systems Inc.	152 513	150 641
131 000	Banque de Montréal	11 116 559	13 177 290
343 050	La Banque de Nouvelle-Écosse	22 669 696	27 828 216
13 600	Société aurifère Barrick	344 178	247 248
102 100	BCE Inc., nouvelles actions ordinaires	5 513 556	6 161 735
145 000	FINB BMO équilibré américain de la santé couvert en dollars canadiens	6 060 650	7 164 450
12 100	Fiducie de placement immobilier Boardwalk	687 390	520 058
25 100	Boyd Group Income Fund, parts de fiducie	1 651 587	2 527 570
145 650	Brookfield Property Partners L.P., parts	4 051 482	4 050 525
165 650	Brookfield Renewable Energy Partners L.P., parts	6 259 705	7 257 125
289 300	CAE Inc.	4 422 371	6 746 476
285 700	Fonds de placement immobilier d'immeubles résidentiels canadiens, parts de fiducie	8 458 098	10 645 182
149 100	Banque canadienne impériale de commerce, actions ordinaires	15 239 161	18 261 768
37 500	Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, actions ordinaires	3 157 817	3 886 875
236 250	Canadian Real Estate Investment Trust, parts	10 346 083	10 924 200
25 500	La Société Canadian Tire Limitée, actions de catégorie A sans droit de vote	3 815 921	4 179 450
59 600	Canadian Utilities Limited, actions de catégorie A sans droit de vote spécial	2 124 132	2 226 656
31 000	Banque canadienne de l'Ouest	1 183 013	1 215 510
44 300	Capital Power Corporation, actions ordinaires	1 036 942	1 084 907
6 500	Cascades Inc.	110 011	88 530
19 300	CCL Industries Inc., actions de catégorie B sans droit de vote	1 173 423	1 120 751
156 300	Canadian Natural Resources Ltd.	6 095 102	7 020 996
179 000	Cenovus Energy Inc., actions ordinaires	2 285 991	2 054 920
37 200	Groupe CGI Inc., actions de catégorie A à droit de vote subalterne	2 363 889	2 540 760
373 000	Chartwell résidences pour retraités, parts	4 472 361	6 061 250
243 800	Chemtrade Logistics Income Fund, parts	4 401 901	4 724 844
66 600	CI Financial Inc., actions ordinaires	2 003 762	1 980 018
241 050	Cineplex Inc., actions ordinaires	11 334 658	8 988 754
100	Cogeco Communications inc., actions à droit de vote subalterne	8 719	8 640
22 300	Fonds de placement immobilier Cominar, parts	402 502	320 451
4 000	Constellation Software Inc., actions ordinaires	1 949 797	3 048 080
93 900	Fonds de placement immobilier Crombie, parts	1 234 675	1 294 881
71 500	The Descartes Systems Group Inc., actions ordinaires	1 582 001	2 555 410
5 700	Detour Gold Corporation, actions ordinaires	75 917	84 246
6 400	Dollarama inc., actions ordinaires	473 433	1 005 120
13 600	Fiducie de placement immobilier mondiale Dream, parts	165 933	166 056
5 000	Fiducie de placement immobilier de bureaux Dream, parts de série A	131 596	110 600
161 600	Emera Inc.	6 903 827	7 587 120
107 400	Empire Company Limited, actions de catégorie A sans droit de vote	2 895 271	2 625 930
271 600	Enbridge Inc., actions ordinaires	14 490 052	13 351 856
11 200	Enbridge Income Fund Holdings Inc., actions ordinaires	331 732	333 312
140 000	Encana Corporation, actions ordinaires	1 855 504	2 347 800
28 800	Endeavour Mining Corporation, nouvelles actions ordinaires	664 708	736 992
17 500	Enercare Inc., actions ordinaires	355 254	358 575
1 900	Les Systèmes Enghouse Limitée, actions ordinaires	105 940	116 527
51 900	Extendicare Inc., actions ordinaires	428 898	474 366
2 300	Fairfax Financial Holdings Limited, actions à droit de vote subalterne	1 616 306	1 538 125

## Régimes Héritage

Tableau du portefeuille de placements (suite)

31 décembre 2017

Actions	Description	Coût moyen	Juste valeur
<b>Titres de capitaux propres (suite)</b>			
18 400	First Capital Realty Inc., actions ordinaires	366 618	380 512
76 700	Les Vêtements de Sport Gildan Inc., actions ordinaires	3 129 640	3 114 787
9 400	Goldcorp Inc., actions ordinaires	177 562	150 682
30 500	Fonds de placement immobilier Granite, parts composées, parts de fiducie	1 351 989	1 499 685
11 200	Great Canadian Gaming Corporation, actions ordinaires	271 235	377 888
67 000	Great-West Lifeco Inc.	2 410 046	2 349 020
274 400	Fonds de placement immobilier H&R Real, parts composées	6 156 641	5 852 952
132 100	Compagnie Pétrolière Impériale Limitée, actions ordinaires	5 857 791	5 182 283
69 300	Innergex Renewable Energy Inc, actions ordinaires	807 295	997 920
167 300	Intact Corporation financière, actions ordinaires	15 324 106	17 548 097
90 700	Inter Pipeline Limited, actions ordinaires	2 648 856	2 360 921
83 000	Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc., actions de catégorie A	1 897 658	2 024 370
292 950	Keyera Corporation, actions ordinaires	11 707 264	10 367 500
5 100	Killam Apartment REIT, parts de fiducie	72 144	72 369
86 100	Banque Laurentienne du Canada, actions ordinaires	4 233 951	4 855 179
75 300	Les Compagnies Loblaw Ltée	4 978 674	5 136 966
128 900	Lundin Mining Corporation, actions ordinaires	1 210 760	1 075 026
373 500	Société Financière Manuvie, actions ordinaires	8 303 281	9 793 170
51 100	Les Aliments Maple Leaf Inc., nouvelles actions	1 447 327	1 828 869
39 700	Maxar Technologies	3 405 030	3 209 348
53 200	Metro inc., actions ordinaires	1 855 585	2 141 300
4 700	Mullen Group Ltd., actions ordinaires	93 946	73 743
9 300	Banque nationale du Canada	557 347	583 017
21 400	New Flyer Industries Inc., actions ordinaires	888 141	1 155 600
27 800	Norbord Inc., nouvelles actions ordinaires	1 150 242	1 182 056
278 500	La Compagnie du Nord-Ouest Inc., actions ordinaires	7 442 535	8 360 570
326 650	Northland Power Inc., actions ordinaires	5 523 955	7 620 745
2 200	Northview Apartment Real Estate Investment Trust, parts	54 166	54 802
184 000	Nuvista Energy Ltd, actions ordinaires	1 462 211	1 475 680
31 800	Onex Corp, droit de vote sub.	2 497 858	2 928 144
93 900	Open Text Corporation, actions ordinaires	2 757 589	4 196 391
84 000	Parex Resources Inc., actions ordinaires	1 436 350	1 524 600
113 200	Parkland Fuel Corporation, actions ordinaires	2 641 008	3 037 156
51 200	Pason Systems Inc., actions ordinaires	1 039 757	927 232
397 700	Pembina Pipeline Corporation, actions ordinaires	15 055 980	18 099 327
6 700	Peyto Exploration & Development Corporation, nouvelles actions ordinaires	209 638	100 701
15 000	Potash Corporation of Saskatchewan Inc.	556 254	386 550
200 900	Power Corporation du Canada, actions à droit de vote subalterne	6 367 399	6 501 124
32 600	Corporation Financière Power	1 118 560	1 124 048
10 800	Premium Brands Holdings Corporation, actions ordinaires	594 941	1 113 264
144 400	Québecor inc., actions de catégorie B à droit de vote subalterne	2 446 373	3 419 392
48 000	Restaurant Brands International Inc., actions ordinaires	2 366 930	3 708 960
323 300	Fonds de placement immobilier Riocan, parts	8 679 208	7 875 588
36 000	Ritchie Brothers Auctioneers, actions ordinaires	1 253 222	1 354 320
213 970	Rogers Communications Inc., actions de catégorie B sans droit de vote	11 143 161	13 700 499
279 350	Banque Royale du Canada	22 390 888	28 675 277
8 000	Métaux Russel inc.	168 820	232 480
62 500	Saputo Inc.	2 132 739	2 823 125
441 050	Shaw Communications Inc., actions de catégorie B sans droit de vote	11 694 432	12 653 724
27 200	ShawCor Ltd., nouvelles actions ordinaires	903 952	745 008
31 800	Smartcentres Real Estate Investment Trust, parts	971 063	981 348
72 700	Groupe SNC-Lavalin inc., actions ordinaires	3 798 696	4 148 143
28 500	SSR Mining	254 917	314 925
10 400	Stella-Jones Inc.	489 892	524 264
142 400	Financière Sun Life inc.	5 984 932	7 387 712
98 700	Suncor Énergie Inc., nouvelles actions ordinaires	4 007 500	4 555 005
17 400	Supérieur Plus Corporation, actions ordinaires	191 359	206 190

## Régimes Héritage

Tableau du portefeuille de placements (suite)

31 décembre 2017

Actions	Description	Coût moyen	Juste valeur
<b>Titres de capitaux propres (suite)</b>			
316 600	Telus Corporation, actions ordinaires	13 747 897	15 070 160
8 700	TFI International Inc., actions ordinaires	241 684	285 621
61 950	Thomson Reuters Corporation	3 159 201	3 394 241
25 600	Torex Gold Resources, nouvelles actions ordinaires	684 848	305 408
54 300	Toromont Industries Ltd.	1 981 521	2 991 930
472 050	La Banque Toronto-Dominion	26 038 151	34 766 483
304 750	TransCanada Corporation, actions ordinaires	15 603 795	18 644 605
315 000	Trican Well Services Co Ltd	1 451 583	1 285 200
19 100	Uni-Sélect Inc.	605 232	542 058
135 800	Vermilion Energy Inc., actions ordinaires	6 675 247	6 200 628
56 400	Waste Connections Inc., actions ordinaires	3 676 584	5 028 624
102 700	WestJet Airlines Ltd., actions avec droit de vote variable et actions ordinaires avec droit de vote	2 530 240	2 705 118
28 500	George Weston limitée	3 050 053	3 111 060
171 650	Westshore Terminals Investment Corporation, actions ordinaires	4 701 266	4 505 813
649 910	Whitecap Resources Inc., nouvelles actions ordinaires	5 729 316	5 810 195
11 700	Groupe WSP Global Inc., actions ordinaires	526 043	700 830
Total des titres de capitaux propres		523 816 384 \$	587 648 140 \$
Total du portefeuille de placement		2 455 760 134 \$	2 546 014 879 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

# Régimes Héritage

Notes afférentes aux états financiers

Exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016

Les Régimes Héritage (les « régimes ») ont été constitués par la Fondation éducationnelle Héritage (la « Fondation » ou la « FEH »), société sans but lucratif, constituée sans capital-actions en vertu des lois du Canada. La Fondation a été constituée le 1<sup>er</sup> décembre 1986 et poursuit ses activités en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* depuis le 28 juillet 2014. Les régimes sont offerts par Fonds d'éducation Héritage Inc. (le « placeur »), filiale contrôlée par Heritage Financial Group Limited (« Heritage Financial ») jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2018 (voir la note 14, « Événement postérieur à la date de clôture »). Durant l'exercice clos le 31 décembre 2017, la Fondation et le placeur faisaient l'objet d'une gestion commune, les actionnaires véritables du placeur étant les membres du conseil d'administration de la Fondation. Comme il est indiqué à la note 14, « Événement postérieur à la date de clôture », la Fondation et le placeur sont tous deux contrôlés par La Première fondation du savoir depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Les régimes, dont le premier a été établi le 19 décembre 1986, offrent aux parents, aux grands-parents et à d'autres (le « souscripteur » ou les « souscripteurs ») un moyen d'épargner des fonds pour les études postsecondaires d'un enfant désigné (le « bénéficiaire »). Le souscripteur conclut avec la Fondation un contrat relatif au régime d'épargne-études (le « contrat ») conformément au prospectus (le « prospectus »), lequel contrat lui permet de souscrire des parts dans les régimes. Les cotisations des souscripteurs et les subventions gouvernementales sont investies dans des titres du gouvernement, des hypothèques garanties, des titres adossés à des créances hypothécaires dont toutes les hypothèques sous-jacentes sont garanties, des équivalents de trésorerie, des certificats de placement garanti (les « CPG ») et d'autres titres d'emprunt d'institutions financières canadiennes, lorsque les titres de ces institutions financières sont assortis d'une note de crédit approuvée. Le revenu des régimes est investi dans des titres à revenu fixe ainsi qu'il est décrit ci-dessus et dans des obligations de sociétés, à condition que ces dernières aient une note de crédit minimale de BBB ou l'équivalent attribuée par une agence de notation désignée, et peut être investi dans des titres de participation cotés et négociés sur une bourse canadienne telle que la TSX. À moins de définition contraire dans les présentes notes, tous les termes définis ont le sens qui leur est donné dans le contrat et dans le prospectus daté du 4 août 2017. Le siège social des régimes se trouve au 2005, avenue Sheppard Est, bureau 700, Toronto (Ontario) M2J 5B4, Canada.

Le conseil d'administration de la Fondation éducationnelle Héritage a approuvé la publication des états financiers en date du 8 mars 2018.

## 1. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »).

Les présents états financiers ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des actifs financiers et des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, lesquels sont comptabilisés et présentés à la juste valeur.

Les présents états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle des régimes.

- a) Instruments financiers
  - i) Comptabilisation, évaluation initiale et classement

Les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont initialement comptabilisés à la juste valeur, les coûts de transaction étant imputés en résultat net. Les actifs financiers et les passifs financiers qui ne sont pas constatés à la juste valeur par le biais du résultat net sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition ou à leur émission.

# Régimes Héritage

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016

## 1. Principales méthodes comptables (suite)

### a) Instruments financiers (suite)

#### i) Comptabilisation, évaluation initiale et classement (suite)

Les placements des régimes, incluant les billets à capital protégé, ont tous été désignés à la juste valeur par le biais du résultat net.

L'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires, incluant toutes les composantes qui en font partie, est classé comme un passif financier en raison de l'obligation de règlement ou de rachat des parts émises aux souscripteurs et aux bénéficiaires dans le cadre du régime au moyen de la trésorerie.

Tous les autres actifs financiers et passifs financiers sont évalués au coût amorti et sont classés dans les prêts et créances et les autres passifs financiers, respectivement.

#### ii) Évaluation de la juste valeur

Les régimes évaluent la juste valeur d'un instrument financier en fonction du prix coté de l'instrument sur un marché actif, lorsqu'un tel prix est disponible. Les régimes évaluent les instruments cotés sur un marché actif au cours vendeur de clôture.

Lorsqu'il n'existe pas de prix coté sur un marché actif, les régimes utilisent des techniques d'évaluation maximisant l'utilisation de données observables pertinentes et minimisant l'utilisation de données non observables. La technique d'évaluation retenue intègre tous les facteurs prévus dont tiendraient compte des participants du marché pour établir le prix d'une transaction.

Les régimes investissent dans certains titres de créance, émis par des institutions financières canadiennes réglementées, connus également sous l'appellation « billets à capital protégé ». Ces billets comportent des composantes incorporées qui modifient le profil du risque par rapport au rendement du titre et dont les rendements sont fondés sur des indices ou des actifs sous-jacents plutôt que sur les versements d'intérêts habituels ou le taux de rendement. Les billets à capital protégé sont comptabilisés à la juste valeur estimée déterminée à l'aide de modèles d'établissement de prix élaborés et utilisés par les émetteurs des billets à capital protégé.

L'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires est évalué au prix de distribution et est considéré comme un intérêt résiduel dans l'actif des régimes après soustraction de tous les passifs.

La juste valeur des cotisations des souscripteurs non réclamées ne peut pas être établie facilement. L'obligation en matière de frais de souscription est comptabilisée à la juste valeur conformément à la méthode d'évaluation décrite à la note 10.

#### iii) Compensation

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans les états de la situation financière, lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et lorsqu'il y a une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les produits et les charges sont présentés selon leur montant net en ce qui a trait aux profits et aux pertes liés à des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net.

# Régimes Héritage

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016

## 1. Principales méthodes comptables (suite)

### b) Opérations de placement et comptabilisation du revenu

Les opérations de placement sont constatées à la date à laquelle elles sont réglées. Les profits ou les pertes réalisés de même que les variations des profits ou des pertes latents sont constatés dans les états du résultat global de l'exercice au cours duquel ces profits ou pertes ont lieu.

Les produits d'intérêts et le revenu de placement sont inscrits selon la méthode de la comptabilité d'exercice et comprennent l'amortissement des primes ou des escomptes obtenus à l'acquisition des placements calculé au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le coût des placements est établi selon la méthode du coût moyen. Le coût moyen comprend l'amortissement des primes et des escomptes sur les titres à revenu fixe des régimes. Les profits ou les pertes réalisés sur les opérations de placement sont calculés selon le coût moyen.

### c) Cotisations des souscripteurs

Les cotisations des souscripteurs reflètent toutes les sommes reçues de ces derniers, mais ne comprennent aucune créance au titre des parts souscrites. Les cotisations aux régimes peuvent se faire sur une période d'au plus 18 ans. Les souscripteurs peuvent faire racheter leurs parts en tout temps.

### d) Frais et primes d'assurance

Les frais de souscription, les frais de tenue de compte et les primes d'assurance sont déduits de la cotisation initiale et des cotisations subséquentes des souscripteurs, et sont pris en compte dans le montant net des cotisations. Conformément au prospectus, les frais administratifs sont déduits du revenu de placement des régimes.

### e) Cotisations gouvernementales

Les cotisations au titre de la Subvention canadienne pour l'épargne-études (la « SCEE ») représentent le montant des subventions du gouvernement fédéral reçues par les régimes aux termes de la SCEE. Le montant de la subvention reçue aux termes du programme correspond à 20 % des cotisations annuelles au régime enregistré d'épargne-études (le « REEE ») jusqu'à concurrence de 500 \$ par année par bénéficiaire admissible jusqu'au 31 décembre de l'année au cours de laquelle le bénéficiaire aura 17 ans. Selon son revenu familial net, le bénéficiaire peut avoir droit à une SCEE additionnelle qui correspondra à 20 % de la première tranche de 500 \$ de la cotisation annuelle si son revenu familial net annuel ne dépasse pas 45 916 \$\* et à 10 % de la première tranche de 500 \$ de la cotisation annuelle si son revenu familial net annuel est supérieur à 45 916 \$\*, mais inférieur à 91 831 \$\*. Le maximum viager cumulatif des montants au titre de la SCEE est de 7 200 \$ par bénéficiaire admissible.

Le gouvernement du Canada accordera un Bon d'études canadien (le « BEC ») de 500 \$ pour tout enfant né le 1<sup>er</sup> janvier 2004 ou après cette date, en plus d'une somme de 25 \$ pour couvrir une partie des frais d'ouverture d'un REEE. Le principal responsable de l'enfant doit également être admissible à l'Allocation canadienne pour enfants (« ACE »). De plus, pour chacune des années suivantes au cours de laquelle la famille demeure admissible à l'ACE et jusqu'au 15<sup>e</sup> anniversaire de naissance du bénéficiaire, le gouvernement du Canada versera annuellement un montant additionnel de 100 \$. Le montant global du BEC pouvant être versé à un bénéficiaire s'élève à 2 000 \$. Le principal responsable de l'enfant doit faire une demande d'ACE dans les 10 ans qui suivent la naissance du bénéficiaire afin d'être admissible au montant intégral de 2 000 \$ auquel donne droit le BEC.

\* Ce montant est indexé chaque année en fonction du taux d'inflation.

## Régimes Héritage

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016

### 1. Principales méthodes comptables (suite)

#### e) Cotisations gouvernementales (suite)

Pour les résidents du Québec, le gouvernement provincial offre l'Incitatif québécois à l'épargne-études (« IQEE »), qui s'applique aux cotisations versées à compter du 21 février 2007 dans un REEE, si l'enfant désigné comme bénéficiaire est un résident du Québec. Le crédit de base correspond à 10 % de la cotisation annuelle nette jusqu'à concurrence de 250 \$ par année par bénéficiaire admissible. Selon son revenu familial net, le bénéficiaire peut avoir droit à un IQEE additionnel qui correspondra à 10 % de la première tranche de 500 \$ de la cotisation annuelle si son revenu familial net annuel ne dépasse pas 42 705 \$\* et à 5 % de la première tranche de 500 \$ de la cotisation annuelle si son revenu familial net annuel est supérieur à 42 705 \$\* mais inférieur à 85 405 \$\*. Le maximum viager total est de 3 600 \$ par bénéficiaire admissible.

La Subvention pour l'épargne-études Avantage Saskatchewan (« SEEAS ») est une subvention offerte par le gouvernement de la Saskatchewan aux bénéficiaires résidents âgés de 17 ans ou moins. Le montant de la SEEAS équivaut à 10 % de la cotisation annuelle effectuée dans un REEE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 et le montant maximal annuel versé est de 250 \$ par bénéficiaire admissible. Le montant maximal viager est de 4 500 \$ par bénéficiaire admissible. Le 22 mars 2017, le gouvernement de la Saskatchewan a annoncé une interruption provisoire des paiements au titre de la SEEAS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. La SEEAS ne sera donc pas versée pour les cotisations effectuées dans un REEE après le 31 décembre 2017.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique offre le programme de Subvention pour l'épargne-études et l'épargne-formation de la Colombie-Britannique (la « SEEEFCB ») à tous les bénéficiaires résidents nés le 1<sup>er</sup> janvier 2006 ou après cette date. Après que le bénéficiaire atteint l'âge de six ans, la Province de la Colombie-Britannique déposera 1 200 \$ dans le REEE de ce dernier. Pour être admissible à la SEEEFCB, le souscripteur doit ouvrir le REEE et présenter une demande au titre de la SEEEFCB dans les délais suivants : i) avant le 15 août 2019 dans le cas des enfants nés en 2006; ii) avant le 15 août 2018 dans le cas des enfants nés en 2007 et en 2008; iii) avant le 15 août 2018 dans le cas des enfants nés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et le 15 août 2009; iv) avant le 9<sup>e</sup> anniversaire du bénéficiaire dans le cas des enfants nés depuis le 16 août 2009. Le bénéficiaire et le parent gardien ou le tuteur légal doivent être tous deux résidents de la Colombie-Britannique lorsque la demande est présentée au titre de la SEEEFCB, et la demande doit être faite entre le sixième et le neuvième anniversaire du bénéficiaire. Aucune cotisation de contrepartie ou additionnelle n'est requise.

Les régimes investissent toutes les subventions reçues à l'égard d'un bénéficiaire. Ces sommes sont versées au bénéficiaire, par tranches, lorsqu'il devient admissible à un paiement d'aide aux études ou à une bourse d'études. Dans certaines circonstances, y compris dans le cas où un bénéficiaire ne devient pas admissible à un paiement d'aide aux études, les subventions versées par les divers gouvernements doivent leur être remboursées. Après l'échéance, si un bénéficiaire ne s'inscrit pas à un programme d'études admissible, les régimes seront tenus de rembourser au gouvernement la subvention attribuable à ce bénéficiaire. Les gains cumulés sur ces subventions pourront être retirés en trésorerie ou transférés à un régime enregistré d'épargne-retraite conformément aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les subventions gouvernementales et les revenus cumulés sont par conséquent inscrits dans l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires.

#### f) Impôt sur le résultat

Les régimes sont exonérés de l'impôt sur le résultat en vertu de l'article 146.1 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

\* Ce montant est indexé chaque année en fonction du taux d'inflation.



# Régimes Héritage

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016

## 1. Principales méthodes comptables (suite)

### g) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de dépôts en trésorerie auprès de RBC Services aux investisseurs et de trésorerie.

### h) Normes publiées récemment, mais non encore adoptées

IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »)

En juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive de l'IFRS 9 en remplacement de l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*.

L'IFRS 9 introduit un modèle pour le classement et l'évaluation, un modèle unique et prospectif de dépréciation fondé sur les pertes attendues et une approche passablement refondue de la comptabilité de couverture. La nouvelle approche unique fondée sur des principes visant à déterminer le classement des actifs financiers s'appuie sur les caractéristiques des flux de trésorerie et le modèle économique dans lequel un actif est détenu. Selon le nouveau modèle, un seul et même modèle de dépréciation s'applique à tous les instruments financiers, assurant ainsi la comptabilisation plus rapide des pertes de crédit attendues. L'IFRS 9 entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La direction a terminé l'évaluation de l'incidence de l'adoption sur les régimes et elle ne prévoit aucune conséquence sur l'évaluation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires. La direction continue d'évaluer l'incidence potentielle sur la présentation des états financiers des régimes et sur les informations à fournir dans ceux-ci.

## 2. Estimations et jugements comptables critiques

Dans le cadre de l'établissement des présents états financiers, la direction de la Fondation a eu recours à des jugements, des estimations et des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables et sur les montants présentés des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer des estimations. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Les révisions apportées aux estimations sont comptabilisées prospectivement.

Les jugements et les estimations comptables les plus importants formulés par les régimes dans le cadre de l'établissement des états financiers se présentent comme suit :

### Évaluation de la juste valeur estimée des billets à capital protégé

Les billets à capital protégé sont évalués au moyen de modèles d'établissement de prix reposant sur des données observables et non observables nécessitant des estimations et des hypothèses. La modification des hypothèses concernant ces facteurs pourrait se répercuter sur la juste valeur de ces billets. Se reporter à la note 3 pour obtenir plus de renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers des régimes.

## Régimes Héritage

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016

### 3. Placements

La méthode comptable qu'utilisent les régimes pour évaluer la juste valeur est expliquée à la note 1.

#### Modèles d'évaluation

Les billets à capital protégé sont évalués à l'aide de modèles externes d'établissement de prix. Les régimes se fient aux modèles d'évaluation des émetteurs, qui reposent généralement sur une méthodologie d'évaluation reconnue. Certaines ou toutes les données importantes de ces modèles pourraient être non observables sur le marché et sont dérivées de prix ou de taux du marché, ou encore sont estimées en fonction d'hypothèses. Les hypothèses et les données utilisées dans les modèles d'évaluation comprennent les taux d'intérêt sans risque et de référence, les écarts de crédit, les taux d'actualisation, les prix des obligations et des actions, les cours de change, les prix d'actions et les prix indiciaires d'actions, ainsi que la volatilité des prix et les corrélations prévues. Au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016, ni la Fondation ni les gestionnaires de portefeuille ne disposaient des hypothèses et des données utilisées dans le modèle d'évaluation des émetteurs. Par conséquent, les informations quantitatives sur ces données ne sont pas présentées.

Bien que les régimes soient d'avis que leurs estimations de la juste valeur sont raisonnables, l'utilisation de méthodes ou d'hypothèses différentes pourrait donner lieu à des évaluations différentes de la juste valeur. L'utilisation d'autres hypothèses de rechange raisonnables pourrait également avoir une incidence sur l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires.

#### Cadre d'évaluation

Les régimes utilisent un cadre de contrôle établi pour évaluer la juste valeur. Ce cadre comprend l'examen et l'analyse de renseignements provenant de tiers utilisés pour évaluer la juste valeur. Lorsque des renseignements provenant de tiers, tels que le prix des émetteurs de billets à capital protégé, servent à évaluer la juste valeur, la Fondation évalue et documente les indications obtenues de tiers afin d'étayer la conclusion que ces évaluations satisfont aux exigences des IFRS. Le cadre inclut la vérification que les régimes ont approuvé l'émetteur comme source à utiliser pour l'établissement du prix du type d'instrument financier, pour la compréhension et l'analyse des variations mensuelles de la juste valeur ainsi que pour l'examen trimestriel du rendement des billets à capital protégé avec les gestionnaires de portefeuilles.

#### Hiérarchie des justes valeurs – instruments financiers évalués à la juste valeur

Les régimes évaluent la juste valeur en suivant la hiérarchie suivante des justes valeurs, qui tient compte des données utilisées pour effectuer les évaluations :

- Niveau 1 – prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. Un marché actif désigne un marché sur lequel des opérations visant des actifs se produisent selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir continuellement de l'information sur les prix.
- Niveau 2 – données, autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir les prix), soit indirectement (à savoir des données dérivées de prix).
- Niveau 3 – données relatives à l'actif qui sont fondées sur des données de marché non observables.

# Régimes Héritage

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016

---

## 3. Placements (suite)

Les régimes comptabilisent les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie des justes valeurs à la clôture de chaque période au cours de laquelle le changement a eu lieu.

Les tableaux ci-après présentent une analyse des instruments financiers évalués à la juste valeur à la date de clôture en fonction du niveau de la hiérarchie des justes valeurs correspondant à l'évaluation de la juste valeur. Les montants sont fondés sur les montants comptabilisés dans les états de la situation financière. Toutes les évaluations de la juste valeur ci-dessous sont récurrentes.

## Régimes Héritage

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016

### 3. Placements (suite)

La valeur nominale, le coût ou le coût amorti, ainsi que la juste valeur des placements, selon leur échéance contractuelle, s'établissent comme suit :

31 décembre 2017

Titres de capitaux propres		Coût	Juste valeur		
<b>Niveau 1</b>					
Titres de capitaux propres		523 816 384 \$	587 648 140 \$		
Titres à revenu fixe		Rendement	Valeur nominale	Coût amorti	Juste valeur
<b>Niveau 2</b>					
Obligations émises et garanties par le gouvernement du Canada exigibles :					
Dans moins de un an	1,46 %	96 440 000 \$	95 891 807 \$	95 676 292 \$	
Entre un an et cinq ans	1,61 %	448 075 000	448 512 297	448 180 801	
Après cinq ans	2,15 %	505 660 000	675 082 142	667 236 032	
		1 050 175 000	1 219 486 246	1 211 093 125	
Obligations émises et garanties par les provinces exigibles :					
Dans moins de un an	1,29 %	48 385 000	48 379 133	48 771 228	
Entre un an et cinq ans	2,00 %	42 820 000	47 715 806	52 093 208	
Après cinq ans	2,72 %	180 070 000	223 716 166	242 253 473	
		271 275 000	319 811 105	343 117 909	
Obligations d'institutions financières exigibles :					
Entre un an et cinq ans	2,46 %	133 645 000	133 635 805	131 008 698	
Après cinq ans	2,68 %	69 415 000	69 849 717	68 643 438	
		203 060 000	203 485 522	199 652 136	
Placements à court terme	0,82 %	67 386 515	67 182 877	67 182 877	
		1 591 896 515 \$	1 809 965 750 \$	1 821 046 047 \$	
		Valeur nominale	Coût	Juste valeur	
<b>Niveau 3</b>					
Billets à capital protégé exigibles :					
Dans moins de un an		49 448 000 \$	49 448 000 \$	55 170 326 \$	
Entre un an et cinq ans		72 530 000	72 530 000	82 150 366	
		121 978 000	121 978 000	137 320 692	
Total du portefeuille				2 546 014 879 \$	

## Régimes Héritage

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016

### 3. Placements (suite)

La valeur nominale, le coût ou le coût amorti, ainsi que la juste valeur des placements, selon leur échéance contractuelle, s'établissent comme suit :

31 décembre 2016

Titres de capitaux propres		Coût	Juste valeur	
<b>Niveau 1</b>				
Titres de capitaux propres		585 821 524 \$	630 016 762 \$	
<hr/>				
Titres à revenu fixe	Rendement	Valeur nominale	Coût amorti	Juste valeur
<b>Niveau 2</b>				
Obligations émises et garanties par le gouvernement du Canada exigibles :				
Entre un an et cinq ans	1,34 %	115 355 000 \$	122 659 053 \$	125 251 448 \$
Après cinq ans	2,16 %	337 740 000	513 886 604	487 601 318
		453 095 000	636 545 657	612 852 766
Obligations émises et garanties par les provinces exigibles :				
Dans moins de un an	0,81 %	44 895 000	44 913 428	45 936 938
Entre un an et cinq ans	1,25 %	91 205 000	97 942 675	106 834 374
Après cinq ans	2,88 %	475 965 000	593 318 954	613 379 375
		612 065 000	736 175 057	766 150 687
Obligations d'institutions financières exigibles :				
Entre un an et cinq ans	1,90 %	126 145 000	126 128 960	126 080 343
Après cinq ans	2,47 %	51 925 000	52 427 063	52 195 317
		178 070 000	178 556 023	178 275 660
Placements à court terme	0,35 %	43 639 000	43 599 571	43 599 571
		1 286 869 000 \$	1 594 876 308 \$	1 600 878 684 \$
		Valeur nominale	Coût	Juste valeur
<b>Niveau 3</b>				
Billets à capital protégé exigibles :				
Entre un an et cinq ans		215 656 000 \$	215 656 000 \$	261 626 018 \$
Total du portefeuille				2 492 521 464 \$

## Régimes Héritage

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016

### 3. Placements (suite)

Le rapprochement des instruments financiers évalués à la juste valeur au moyen des données non observables (niveau 3) se présente comme suit :

	2017	2016
Solde à l'ouverture de l'exercice	261 626 018 \$	270 250 689 \$
Profits réalisés	44 291 656	10 751 329
Variation des profits latents	(30 627 327)	–
Produit à l'échéance de titres	(137 969 655)	(19 376 000)
Solde à la clôture de l'exercice	137 320 692 \$	261 626 018 \$

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux 1 et 2 au cours des exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016.

## Régimes Héritage

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016

## 4. Cotisations des souscripteurs et revenus cumulés

Les parts acquises par année d'admissibilité ainsi que les revenus cumulés et les cotisations des souscripteurs sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Année d'admissibilité	Parts actives et échues 2016	Parts achetées <sup>1)</sup>	Parts frappées d'extinction <sup>2)</sup>	Variation liée à l'année d'admissibilité	Parts actives et échues 2017	Revenus cumulés <sup>3)</sup>	Cotisations des souscripteurs
Avant 2017	311 013	–	(101 128)	(22 903)	186 982	56 121 240 \$	14 469 496 \$
2017	175 347	–	(38 546)	19 898	156 699	56 676 218	11 507 537
2018	194 570	7 701	–	(18 596)	183 675	65 271 780	32 731 297
2019	183 576	1 508	(2 655)	21 127	203 556	68 562 010	170 173 908
2020	204 761	55	(823)	154	204 147	55 341 619	152 808 293
2021	204 826	840	(1 061)	16	204 621	45 619 175	139 580 862
2022	201 640	1 179	(1 552)	168	201 435	37 334 162	127 756 224
2023	197 535	1 638	(1 597)	38	197 614	31 001 702	119 414 324
2024	197 635	1 958	(2 593)	45	197 045	25 649 050	109 617 564
2025	201 657	2 673	(2 813)	12	201 529	21 226 594	101 090 088
2026	205 434	4 050	(3 541)	(42)	205 901	16 839 600	92 941 134
2027	206 239	4 467	(4 854)	(8)	205 844	12 948 039	81 376 717
2028	196 246	5 386	(5 190)	53	196 495	9 096 996	66 733 163
2029	194 214	6 259	(5 824)	(31)	194 618	6 519 020	55 647 323
2030	190 108	8 634	(6 636)	46	192 152	4 260 705	44 267 743
2031	179 748	11 154	(5 836)	(4)	185 062	2 565 272	32 751 645
2032	153 855	13 607	(5 796)	(21)	161 645	1 234 747	20 367 405
2033	143 973	18 845	(5 871)	36	156 983	595 324	12 548 928
2034	123 952	27 509	(5 771)	(26)	145 664	211 955	6 437 240
2035	70 481	59 844	(5 013)	170	125 482	26 138	2 342 017
2036	–	68 647	(2 192)	(132)	66 323	5 844	434 117
	3 736 810	245 954	(209 292)	–	3 773 472	517 107 190	1 394 997 025
Obligation en matière de frais de souscription						(1 813 757)	–
Virement du compte de paiement discrétionnaire (note 5) :							
Avant	2017 – (4 980 348) \$						
2017 –	(3 025 687)					(8 006 035)	–
						507 287 398 \$	1 394 997 025 \$

<sup>1)</sup> Les parts achetées comprennent les nouvelles parts, les parts supplémentaires, les virements dans le régime d'épargne-études non enregistré ou hors de ce régime.

<sup>2)</sup> Les parts frappées d'extinction comprennent les arrivées à échéance, les annulations, les virements sortants et les paiements d'aide aux études.

<sup>3)</sup> Les revenus cumulés correspondent aux revenus attribués aux comptes des souscripteurs. Les revenus cumulés sont utilisés pour effectuer les paiements d'aide aux études aux bénéficiaires admissibles aux termes de l'option de bourses d'études ou de l'option de placement autogéré. Les revenus cumulés sont payés aux souscripteurs dans les cas où les bénéficiaires ne poursuivent pas d'études postsecondaires.

## Régimes Héritage

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016

### 5. Compte de paiement discrétionnaire

Le compte de paiement discrétionnaire est géré par la Fondation conformément au caractère non lucratif de cette dernière. Les bénéficiaires de régimes dont la date d'échéance survient au plus tard le 31 juillet 2014 (ou à l'égard desquels l'option de bourses d'études a été sélectionnée) ont reçu ou pourraient encore recevoir un paiement discrétionnaire en plus de leurs paiements d'aide aux études. Ces paiements sont effectués afin d'augmenter les paiements d'aide aux études ou pour rembourser un montant applicable des frais de souscription, montant auparavant retranché des cotisations des souscripteurs, en fonction de l'option de bourses d'études sélectionnée, ou les deux. Les produits d'intérêts applicables au compte de paiement discrétionnaire sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les sources des fonds de ces paiements sont les suivants :

- tous les revenus cumulés dans le compte de paiements d'aide aux études à compter de la date d'échéance;
- les intérêts accumulés dans le cadre des régimes qui ont pris fin avant la date d'échéance;
- les cotisations, déduction faite des frais de régimes inactifs non réclamés cinq ans après la date d'échéance.

Les encaissements et les décaissements effectués dans le compte de paiement discrétionnaire sont les suivants :

	2017	2016
<b>Encaissements</b>		
Revenu de placement et autres revenus	737 833 \$	2 393 206 \$
<b>Décaissements</b>		
Montant versé à la Fondation au titre des éléments suivants :		
Frais de souscription	198 163	321 708
Paiements d'aide aux études	90 462	171 721
Virement au fonds complémentaire <sup>1)</sup>	3 023 190	–
Remboursements non réclamés payés aux souscripteurs	451 705	319 294
	3 763 520	812 723
	(3 025 687)	1 580 483
Virement hors (dans) des revenus cumulés	3 025 687	(1 580 483)
<b>Solde à la clôture de l'exercice</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>

<sup>1)</sup> Montants réaffectés aux régimes et disponibles aux fins des paiements d'aide aux études.



## Régimes Héritage

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016

### 6. Compte de remboursement des frais de souscription

Le compte de remboursement des frais de souscription comprend : i) le revenu gagné lorsque le régime d'un souscripteur est résilié (à la suite de la demande et du virement) avant la date d'échéance et ii) le revenu gagné sur le revenu confisqué lors de l'annulation du régime d'un souscripteur (à la suite de la demande et du virement) avant sa date d'échéance.

Dans le cas de régimes ayant une date d'échéance égale ou postérieure au 31 juillet 2015, dont l'année d'admissibilité est généralement 2016 ou plus tard, les frais de souscription sont remboursés à même le compte de remboursement des frais de souscription. La capacité de rembourser les frais de souscription dépendra des variations des taux d'abandon des souscripteurs avant l'échéance. Si les taux d'abandon baissent, le montant disponible pour rembourser les frais de souscription diminuera également, et vice-versa. Le remboursement des frais de souscription a lieu à la date d'échéance des régimes pertinents. Compte tenu de l'option de remboursement sélectionnée, qui dépend de la durée du programme d'étude admissible, le remboursement des frais de souscription s'établit, le cas échéant, comme suit :

- i) Option 1 – Un montant égal à un maximum de 25 % des frais de souscription se rapportant aux parts actives du régime sera versé au souscripteur, ou au bénéficiaire sur demande du souscripteur, à l'échéance du régime.
- ii) Option 2 – Un montant égal à un maximum de 50 % des frais de souscription se rapportant aux parts actives du régime sera versé au souscripteur, ou au bénéficiaire sur demande du souscripteur, à l'échéance du régime.
- iii) Option 3 – Un montant égal à un maximum de 100 % des frais de souscription se rapportant aux parts actives du régime sera versé au souscripteur, ou au bénéficiaire sur demande du souscripteur, à l'échéance du régime.

Les encaissements et les décaissements accumulés dans le compte de remboursement des frais de souscription sont les suivants :

	2017	2016
<b>Encaissements</b>		
Revenu provenant des régimes terminés et sortants	20 574 988 \$	19 522 174 \$
<b>Décaissements</b>		
Frais de souscription remboursés dans le cadre des régimes dont la date d'échéance est le 31 juillet 2015 ou après	(7 720 900)	(5 775 456)
<b>Solde à la clôture de l'exercice</b>	<b>12 854 088 \$</b>	<b>13 746 718 \$</b>

## Régimes Héritage

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016

## 7. Paiements d'aide aux études aux termes du régime collectif

	Année d'admissibilité									
	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2004	2004
<b>Option 1 – paiement en un versement</b>										
Nombre de parts	13 920,23	1 402,18	109,38	81,88	–	10,32	10,00	–	4,00	4,00
Premier paiement d'aide aux études	440 \$	517 \$	564 \$	563 \$	– \$	671 \$	630 \$	– \$	825 \$	825 \$
	6 124 901 \$	724 927 \$	61 690 \$	46 098 \$	– \$	6 925 \$	6 300 \$	– \$	3 300 \$	3 300 \$
<b>Option 2 – paiement en deux versements</b>										
Nombre de parts	12 184,15	776,61	63,79	38,00	30,71	57,43	(10,00)	–	–	–
Premier paiement d'aide aux études	–	7 839,12	1 545,72	271,91	50,68	80,08	–	–	–	–
Deuxième paiement d'aide aux études	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Montant des paiements d'aide aux études par part	220 \$	259 \$	282 \$	282 \$	286 \$	336 \$	315 \$	– \$	– \$	– \$
Premier paiement d'aide aux études	–	372	487	439	363	422	–	–	–	–
Deuxième paiement d'aide aux études	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
	2 680 513 \$	3 117 295 \$	770 754 \$	130 085 \$	27 180 \$	53 090 \$	(3 150) \$	– \$	– \$	– \$
<b>Option 3 – paiement en trois versements</b>										
Nombre de parts	89 854,90	5 529,56	304,45	23,74	(85,12)	(67,75)	–	–	(4,00)	(4,00)
Premier paiement d'aide aux études	–	81 238,94	14 729,83	2 017,89	259,46	42,25	6,00	7,00	–	–
Deuxième paiement d'aide aux études	–	–	45 883,62	16 327,04	3 878,55	582,81	48,58	5,23	–	–
Troisième paiement d'aide aux études	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Montant des paiements d'aide aux études par part	146 \$	173 \$	188 \$	188 \$	191 \$	224 \$	– \$	– \$	410 \$	410 \$
Premier paiement d'aide aux études	–	177	244	220	182	211	238	245	–	–
Deuxième paiement d'aide aux études	–	–	251	313	276	242	310	363	–	–
Troisième paiement d'aide aux études	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
	13 118 815 \$	15 335 906 \$	15 168 104 \$	5 558 762 \$	1 101 444 \$	134 779 \$	16 488 \$	3 614 \$	(1 640) \$	(1 640) \$
<b>Total</b>	21 924 229 \$	19 178 128 \$	16 000 548 \$	5 734 945 \$	1 128 624 \$	194 794 \$	19 638 \$	3 614 \$	1 660 \$	1 660 \$
<b>Total des paiements d'aide aux études en vertu du régime collectif versés en 2017</b>										64 186 180 \$

\* Des différences pourraient découler de l'arrondissement des chiffres.

## Régimes Héritage

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016

### 7. Paiements d'aide aux études aux termes du régime collectif (suite)

Les bénéficiaires seront admissibles pour recevoir trois paiements d'aide aux études pendant la deuxième, la troisième et la quatrième année d'études postsecondaires, respectivement, conformément au prospectus daté du 4 août 2017. Si le bénéficiaire est inscrit dans un programme qualifié dont la durée est de moins de deux ans, il peut choisir l'option de placement autogéré, qui lui permet de demander le(s) paiement(s) d'aide aux études en tout temps avant la date d'expiration du REEE.

Pour toute année donnée, le montant des paiements d'aide aux études disponible pour les bénéficiaires admissibles au sein d'un même groupe de bénéficiaires est généralement calculé au mois d'août de l'année en question au moyen de l'addition des éléments suivants :

- a) les revenus sur les cotisations, diminués des frais de souscription;
- b) les revenus cumulés dans le compte des paiements d'aide aux études;
- c) la quote-part des revenus provenant des abandons post échéance au sein du même groupe de bénéficiaires;
- d) les fonds du compte de paiement discrétionnaire, le cas échéant.

Le montant obtenu est ensuite calculé au prorata selon l'option de paiement d'aide aux études choisie par le souscripteur, puis ventilé par le nombre de paiements sélectionné aux termes de l'option de paiement d'aide aux études choisie.

Sont compris dans le tableau qui précède les 13 449 717 \$ en paiements d'aide aux études approuvés et versés en 2017 relativement aux années d'admissibilité antérieures (11 484 000 \$ en 2016).

## Régimes Héritage

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016

### 8. Transactions avec des parties liées

Les frais de tenue de compte et les frais administratifs sont payés à la Fondation. La Fondation verse ces sommes au placeur en remboursement des dépenses qu'il engage pour l'aider à l'administration des régimes. Les frais administratifs annuels sont calculés à raison de 1/2 de 1 % des cotisations minorées des frais, des revenus cumulés dans les comptes des souscripteurs et des subventions gouvernementales, y compris le revenu qui en est tiré. Les frais de tenue de compte annuels sont déduits chaque trimestre des cotisations des souscripteurs.

Les opérations relatives aux frais de souscription, aux frais de tenue de compte, aux frais administratifs et aux primes d'assurance ont été établies conformément aux modalités du prospectus. Les opérations sont évaluées à la valeur d'échange, ce qui est conforme au contrat.

La Fondation a conclu une entente de gestion de placement (l'« entente ») avec Yorkville Asset Management Inc. (« Yorkville »), aux termes de laquelle Yorkville a été nommée l'un des conseillers en valeurs des régimes. Il incombe à Yorkville de gérer une partie des billets à capital protégé des régimes, ce pour quoi elle est rémunérée par les émetteurs des billets à capital protégé et dont les montants varieront en fonction des modalités et de l'exposition sous-jacente de chaque instrument. Il incombe également à Yorkville de gérer une partie du portefeuille de titres de capitaux propres des régimes, ce pour quoi elle est rémunérée par la Fondation.

Selon les modalités de l'entente, les frais facturés par Yorkville sont inférieurs ou équivalents aux frais facturés par des fournisseurs semblables pour des produits similaires définis. Avant le 2 janvier 2018, Yorkville était détenue à 50 % par Heritage Financial et était donc alors une société affiliée du placeur. Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-107 »), la décision de conclure cette entente avec Yorkville a été présentée à des fins d'études au comité d'examen indépendant (le « CEI ») des régimes, et le CEI a approuvé l'entente sous réserve de certaines conditions. Le CEI examine périodiquement l'entente, en application des dispositions du Règlement 81-107. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, Yorkville a reçu 120 000 \$ (358 080 \$ en 2016) des émetteurs des billets à capital protégé pour les services fournis aux termes de l'entente et elle a également reçu 322 086 \$ (322 086 \$ en 2016) de la Fondation pour les services fournis dans le cadre de la gestion d'une partie du portefeuille de titres de capitaux propres aux termes de l'entente. Depuis le 2 janvier 2018, Yorkville n'est plus une société affiliée du placeur (voir la note 14, « Événement postérieur à la date de clôture »).

Les membres du CEI reçoivent une rémunération, qui est précisée dans les modalités du prospectus. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, la rémunération du CEI payée par les régimes s'élève à 71 731 \$ (62 326 \$ en 2016).

## Régimes Héritage

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016

### 9. Cotisations des souscripteurs

La variation des cotisations des souscripteurs aux régimes s'établit comme suit :

	2017	2016
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 361 524 260 \$	1 334 156 421 \$
Montants cotisés par les souscripteurs	211 806 213	214 992 291
Frais de souscription	(20 430 459)	(20 771 203)
Remboursement des cotisations des souscripteurs		
Cotisations des souscripteurs non réclamées et autres remboursements	(8 853 763)	(12 680 477)
Cotisations à l'échéance des régimes	(142 045 749)	(146 947 539)
Primes d'assurance	(5 013 607)	(5 182 139)
Frais de tenue de compte	(1 989 870)	(2 043 094)
	33 472 765	27 367 839
Solde à la clôture de l'exercice	1 394 997 025 \$	1 361 524 260 \$

Les cotisations des souscripteurs non réclamées correspondent aux versements aux termes des contrats des souscripteurs qui sont de deux mois ou plus en retard. La Fondation envoie un avis d'annulation à tous les souscripteurs dont les versements sont de deux mois ou plus en retard. Ces cotisations sont alors détenues dans les régimes en attendant les instructions du souscripteur quant à la disposition de ces montants. Les intérêts courus sur ces cotisations sont perdus, et cette somme est virée au compte de paiement discrétionnaire. Si le souscripteur a négligé de faire connaître ses directives concernant le remboursement de sa cotisation au moment de l'annulation du contrat, selon des délais appropriés, sa cotisation ne lui sera pas remboursée, et la somme sera virée au compte de paiement discrétionnaire à titre d'autres revenus selon la date du contrat. Ces renseignements visent uniquement les régimes arrivant à échéance au plus tard le 31 juillet 2014.

Dans le cas des régimes arrivant à échéance à compter du 31 juillet 2015, les souscripteurs qui paient leurs cotisations en retard ne risquent pas l'annulation de leur régime et la perte de leurs cotisations. Un régime correspondant à cette situation arrivera à échéance aux termes de l'option de placement autogéré et, selon les modalités de cette option de paiement, les souscripteurs auront droit à un remboursement des cotisations, moins les frais qui s'appliquent, et les bénéficiaires détiendront le droit de recevoir le revenu et les subventions gouvernementales à condition de s'inscrire à un programme d'études admissible; ou encore les souscripteurs peuvent retirer le revenu sous forme d'un paiement de revenu accumulé.

## Régimes Héritage

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016

### 10. Obligation en matière de frais de souscription

Le 29 mai 2014, la Fondation a obtenu des souscripteurs un vote majoritaire afin de revoir la structure du remboursement des frais de souscription. La modification s'applique aux régimes qui arriveront à échéance à compter du 31 juillet 2015. Avant l'entrée en vigueur de cette modification, les régimes avaient l'obligation (dans certains cas) et la possibilité (dans les autres cas) de rembourser la totalité ou une partie des frais de souscription soit à l'échéance, soit dans le cadre du versement des paiements d'aide aux études. Depuis l'entrée en vigueur de la modification, le droit au remboursement de la totalité ou d'une partie des frais de souscription se fonde sur un partage automatique des revenus provenant des abandons des régimes. Les souscripteurs qui se sont inscrits aux régimes avant le 2 juillet 2004 et dont les régimes échoient au plus tard le 31 juillet 2014 recevront, en tout ou en partie, les frais de souscription payés à l'échéance de leur régime. Le montant du remboursement est fonction de l'option de bourses d'études choisie dans un délai de 180 jours précédant l'échéance. Les souscripteurs qui se sont inscrits aux régimes depuis le 2 juillet 2004 et dont les régimes échoient au plus tard le 31 juillet 2014 pourraient recevoir, en tout ou en partie, un montant équivalant aux frais de souscription payés en même temps que les paiements d'aide aux études, selon l'option choisie. Les frais de souscription remboursés ont, par le passé, été financés par le compte de paiement discrétionnaire. Les souscripteurs qui se sont inscrits aux régimes à compter du 2 juillet 2004 et dont les régimes échoient après le 31 juillet 2014 recevront un paiement conforme à la description figurant à la note 6. L'obligation en matière de frais de souscription représente la valeur des décaissements de frais de souscription calculés selon la valeur nominale des frais de souscription à rembourser.

La Fondation a déterminé que l'obligation en matière de frais de souscription des régimes arrivés à échéance le ou avant le 31 juillet 2014 se chiffrait à 1 813 757 \$ (2 426 960 \$ en 2016) au 31 décembre 2017.

### 11. Gestion des risques financiers

Les objectifs de placement des régimes sont de préserver le capital tout en maximisant le taux de rendement à long terme offert aux souscripteurs. L'évolution de la conjoncture économique et des marchés financiers a une incidence sur les régimes. Ceux-ci sont donc exposés à divers facteurs de risque financier dans le cadre de leurs opérations de placement courantes. Ces facteurs de risque financier sont principalement le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. Afin de se prémunir contre ces risques, la direction a engagé des conseillers en valeurs indépendants pour l'aider à placer le montant des cotisations des souscripteurs, déduction faite des frais, et des subventions gouvernementales et à réinvestir le revenu de placement qui en est tiré. La direction et les conseillers en valeurs procèdent à un examen périodique du portefeuille de placements en vue de se conformer aux objectifs de placement établis.

## Régimes Héritage

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016

### 11. Gestion des risques financiers (suite)

#### a) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque que les régimes subissent une perte financière si l'émetteur d'une créance n'est pas en mesure de respecter ses obligations contractuelles. Pour atténuer ce risque, les régimes ont adopté une stratégie de placement qui consiste à investir dans des titres de créance ayant une note de crédit approuvée, définie à l'article 1.1 du Règlement 81-102, stratégie qui est exposée plus en détail sous la rubrique « Risques de placement » du prospectus daté du 4 août 2017. L'exposition au risque de crédit des régimes se présente comme suit :

Classement des titres de créance en fonction de leur note de crédit	Pourcentage du total du portefeuille	
	2017	2016
AAA	52,2	29,8
AA	3,3	5,4
AA-	6,6	6,5
A+	12,0	29,0
A	1,5	1,4
A-	0,7	0,6
BBB+	–	2,0
Total partiel	76,3	74,7
Titres de capitaux propres	23,7	25,3
Total	100,0	100,0

L'exposition maximale au risque de crédit des régimes à la date de clôture est représentée par les valeurs comptables respectives des actifs financiers dans les états de la situation financière.

Les activités des régimes peuvent donner lieu à un risque de règlement, c'est-à-dire au risque qu'une perte soit subie par suite du défaut d'une entité de respecter ses obligations de livrer de la trésorerie, des titres ou d'autres actifs aux termes d'ententes contractuelles. Dans le cas de la majorité des transactions, les régimes atténuent ce risque en effectuant les règlements par l'intermédiaire d'un courtier afin de s'assurer qu'une opération est réglée seulement quand les deux parties ont satisfait à leurs obligations contractuelles de règlement.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie des régimes sont détenus principalement auprès de RBC Services aux investisseurs et de trésorerie, à laquelle les agences de notation de crédit attribuent la note AA- (AA- en 2016). La Fondation fait un suivi trimestriel de la situation financière de RBC Services aux investisseurs et de trésorerie.

## Régimes Héritage

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016

### 11. Gestion des risques financiers (suite)

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que les régimes éprouvent de la difficulté à honorer les obligations liées à leur responsabilité financière. Pour limiter ce risque, les régimes : i) maintiennent une trésorerie et des équivalents de trésorerie suffisants; ii) choisissent, pour le portefeuille, des titres qui comprennent ceux qui sont négociés activement sur le marché et faciles à vendre; et iii) s'assurent de disposer des liquidités nécessaires aux dates de décaissement pour faire les versements prévus aux souscripteurs. Les cotisations non réclamées à l'annulation des souscripteurs représentent des sommes remboursables à vue; elles sont présentées à la note 8. Les échéances des passifs financiers liées aux cotisations des souscripteurs et à l'obligation en matière de frais de souscription sont présentées respectivement aux notes 8 et 9. Tous les autres passifs financiers échoient à 180 jours ou moins.

#### c) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le revenu des régimes ou que la valeur des placements détenus fluctue par suite des variations des cours. Les conseillers en valeurs des régimes tentent d'atténuer ce risque en procédant à un examen périodique des conditions du marché et du rendement du portefeuille et en apportant les changements nécessaires pour atteindre les objectifs de placement des régimes. La direction a repéré deux principaux facteurs de risque de marché : le risque de taux d'intérêt lié au portefeuille à revenu fixe et le risque de prix lié aux billets à capital protégé, dont il est question à la note 3 et sous la rubrique « Risques de placement » du prospectus daté du 4 août 2017.

#### i) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la valeur des titres à revenu fixe du portefeuille de placements des régimes fluctue par suite de variations des taux d'intérêt. Une hausse des taux peut avoir un effet négatif sur les cours acheteurs des titres à revenu fixe, alors qu'une baisse des taux peut avoir un effet positif sur les cours acheteurs des titres à revenu fixe détenus par les régimes.

Risque de taux d'intérêt	Critère du risque	2017	2016
Revenu fixe	Variation de 25 points de base du taux d'intérêt	24 500 000 \$	32 500 000 \$



## Régimes Héritage

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016

### 11. Gestion des risques financiers (suite)

#### c) Risque de marché (suite)

##### ii) Risque de prix

Le risque de prix est le risque que la juste valeur des titres de capitaux propres (placements de niveau 1, tels que décrits à la note 3) et des billets liés aux valeurs mobilières (placements de niveau 3, tels que décrits à la note 3) fluctue par suite des variations des cours.

##### Risque de prix – Titres de capitaux propres

Risque de prix	Critère du risque	2017	2016
Titres de capitaux propres	Variation de 1 % des indices boursiers de la TSX	4 814 088 \$	6 300 168 \$

##### Risque de prix – Billets à capital protégé

Les billets à capital protégé sont classés comme des placements de niveau 3 (note 3), considérant que certaines ou toutes les données importantes utilisées dans les modèles d'évaluations de ces billets pourraient être non observables sur le marché et sont dérivées de prix ou de taux du marché, ou encore sont estimées en fonction d'hypothèses. La variation des indicateurs sous-jacents est toutefois donnée par les gestionnaires de portefeuille et cette variation a été utilisée pour établir le risque de prix des billets à capital protégé présenté ci-après.

Risque de prix	Critère du risque	2017	2016
Billets à capital protégé	Variation de 1 % des indicateurs sous-jacents de différents types	610 000 \$	750 000 \$

Au 31 décembre 2017, aucun pourcentage de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires des régimes (aucun pourcentage en 2016) n'a été investi dans un fonds commun de placement de titres à revenu fixe.

Dans la pratique, les résultats réels des opérations de négociation peuvent différer de ceux des analyses de sensibilité ci-dessus, et les écarts pourraient être importants.

## Régimes Héritage

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016

### 12. Gestion du capital

Le capital des régimes est représenté par les parts sans valeur nominale des souscripteurs. Les parts des régimes confèrent le droit aux cotisations des souscripteurs, aux subventions gouvernementales et au revenu cumulé, le cas échéant. À l'échéance ou à la résiliation, les souscripteurs ont droit à un paiement en fonction des modalités du prospectus des régimes. Les restrictions imposées aux cotisations des souscripteurs sont énoncées dans le prospectus des régimes et établies par *la Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Le paiement tiré des régimes dépend des restrictions qui sont également énoncées dans le prospectus des régimes et de l'admissibilité du bénéficiaire aux paiements aux termes des régimes. Les flux pertinents figurent dans les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires. Les régimes s'efforcent d'investir les cotisations des souscripteurs et les subventions gouvernementales reçues dans des placements pertinents, tout en maintenant des liquidités suffisantes pour satisfaire à l'obligation à l'égard des souscripteurs.

### 13. Événement postérieur à la date de clôture

Le 1<sup>er</sup> janvier 2018, La Première financière du savoir inc. (« KFFI ») a acquis le contrôle de toutes les actions en circulation du placeur, qui depuis appartient entièrement à Heritage Amalgamation Corporation, laquelle est devenue une filiale entièrement détenue de KFFI. KFFI est constituée en société sous le régime des lois du Canada et est une filiale entièrement détenue de La Première fondation du savoir (« KFF »). KFF est une société sans but lucratif qui est promoteur de plusieurs régimes d'épargne-études de La Première financière du savoir (les « régimes KF »). KFFI est le gestionnaire de fonds de placement et le placeur des régimes KF. Parallèlement à l'acquisition du contrôle du placeur, certains administrateurs de KFF sont devenus les administrateurs de la Fondation et, de ce fait, la Fondation et le placeur font l'objet d'une gestion commune par KFF.





POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, COMMUNIQUEZ AVEC :

Fonds d'éducation Héritage Inc.

2005, av. Sheppard Est, Bureau 700, Toronto (ON) M2J 5B4.

Téléphone : 416.502.2500. Sans frais 1.800.739.2101

Télécopieur 416.502.2555 Courriel : [Service@HeritageREEE.com](mailto:Service@HeritageREEE.com)

Les Régimes Héritage sont des plans de bourses d'études parrainés par la Fondation éducationnelle Héritage. Les parts des Régimes Héritage sont offertes par prospectus seulement, dont on peut obtenir copie du courtier inscrit Fonds d'éducation Héritage Inc. à partir du site [HeritageREEE.com](http://HeritageREEE.com). Ces valeurs mobilières peuvent ne pas convenir à tous les investisseurs et sont assujetties à certains facteurs de risque. Lisez tous les détails dans le prospectus.

Fonds d'éducation Héritage<sup>MC</sup> est l'appellation commerciale de Fonds d'éducation Héritage Inc.

© 2018, Fonds d'éducation Héritage Inc.

1062-HST-HP-FRE/03.18